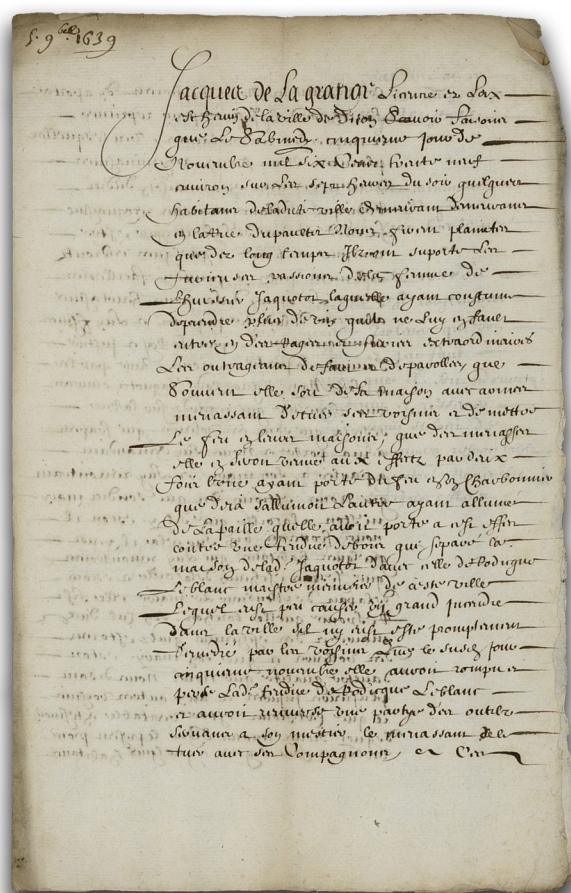




2009-2010

1639, 5 novembre. – Fonds de la justice communale de Dijon
Procès-verbal établi par un échevin de Dijon concernant une
affaire d'ivresse sur la voie publique.



Jacques de la Grange, licencié ez loix, eschevin de la ville de Dijon, scavoire faisons que le sabmedy cinquieme jour de novembre mil six cens trente neuf, environ sur les sept heures du soir, quelques habitans de la dicte ville demeurant demeurans en la rue du Paultet, nous firent plainctes que dez long temps, ilz ont suporté les furieuses passions de la femme de l'huissier Jaquotot, laquelle ayant coustume de prendre plus de vin qu'il ne luy en fault, entre en des rages et furies extraordinaires, les outrageans de fait et de parolles, que souvent elle sort de sa maison avec armes, menassant de tuer ses voisins et de mettre le feu en leurs maisons, que des

menasses elle en seroit venue aux effectz par deux fois, l'une ayant porté du feu en un charbonnier que deja s'allumoit, l'autre ayant allumé de la paille qu'elle avoit porté a cest effect contre une fendue de bois qui sépare la maison de lad(icte) Jaquotot d'avec celle de Rodicque Leblanc, maistre menuisier de ceste ville, lequel esut peu causer un grand incendie dans la ville s'il n'y eus testé promptement remedié par les voisins. Que le susd(ict) jour, cinquieme novembre, elle auroit rompu et persé lad(icte) fendue de Rodicque Leblanc et auroit renversé une partye des outliz servans a son mestier, le menassant de le tuer avec ses compagnons. Et ces [...]

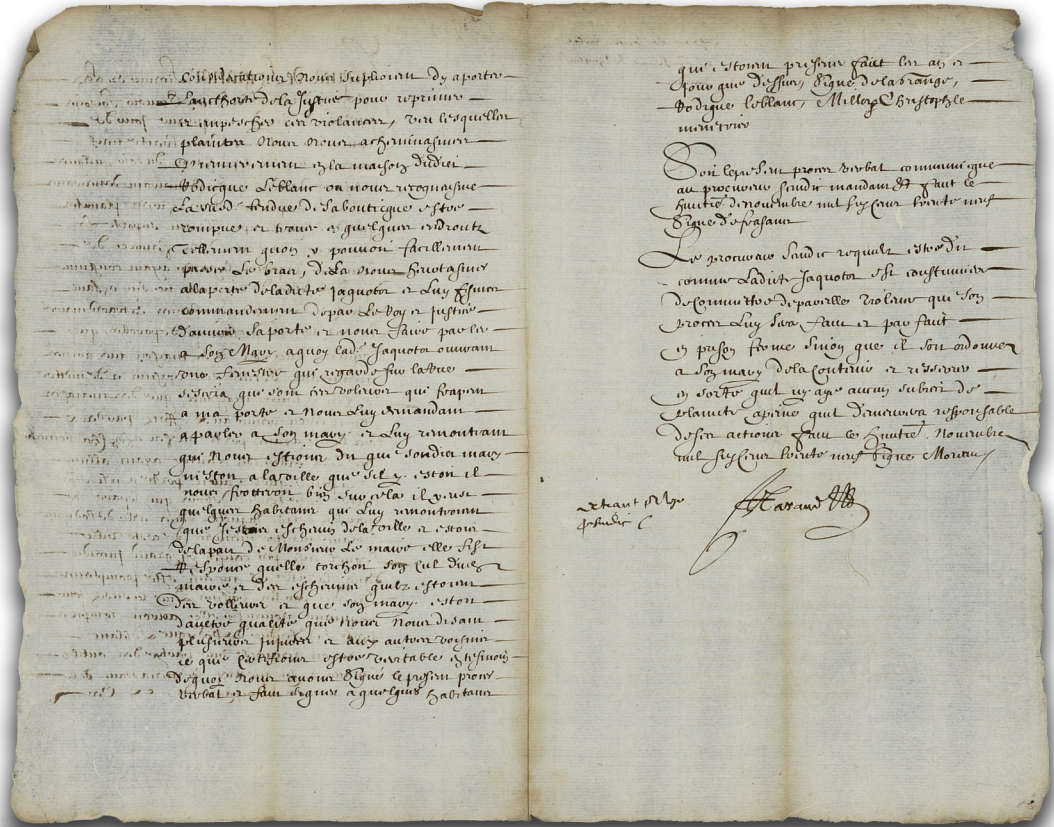


2009-2010

Débutant

Document étudié n°6

Lecture de documents anciens



[...] considerations nous suplioient d'y apporter l'auchtorité de la justice pour reprimer et empescher ces violances. Veu lesquelles plaintes, nous nous acheminames premierement en la maison dudict Rodicque Leblanc ou nous recogneusme la susd(ict)e fendue de sa bouticque estre rompue et trouee en quelques endroictz tellement qu'on y pouvoit facilement passer le bras. De la, nous heurtasmes a la porte de ladicte Jaquotot et luy fismes commandement de par le Roy et justice d'ouvrir sa porte et nous faire parler a son mary, a quoy lad(ict)e Jaquotot ouvrant une fenestre qui regarde sur la rue s'escria : « Qui sont ces voleurs qui frapent a ma porte », et nous, luy demandant a parler a son mary et luy remontrant qui nous estions, dit que sondict mary n'estoit a la ville, que s'il y estoit, il nous froteroit bien. Sur cela, il y eust quelques habitans qui luy remonstroient que j'estois eschevin de la ville et estois de la part de monsieur le Maire, elle fits responce qu'elle torchoit son cul dud(ict) maire et des eschevins, qu'ilz estoient des volleurs et que son mary estoit d'aulture qualité que nous, nous disant plusieurs injures et aux autres voisins, ce que certifions estre veritable, en tesmoin de quoy, nous avons signé le present proces verbal et fait signer a quelques habitans [...]

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr



Archives départementales de la Côte-d'Or, B II 360/58



2009-2010

Débutant

Document étudié n°6

Lecture de documents anciens

[...] qui estoient presens. Faict les an et jour que dessus, signé de la Grange, Rodicque Lebland, Millet et Christophle Menetrier.

Soit le present proces verbal communiqué au procureur scindic mandant et fait le huitie(me) de novembre mil six cent trente neuf. Signé de Frasans.

Le procureur scindic requiert estre dit, comme ladicte Jaquotot est coustumiere de commettre de pareille violence, que son proces luy sera fait et par fait en prison ferme, sinon que il soit ordonné a son mary de la contenir et resserrer en sorte qu'il n'y aye aucun subjects de plainte a peine qu'il demeurera responsable de ses actions. Faict le huitie(me) novembre mil six cens trente neuf, signé Moreau.

Extrait pour le s(ieur) p(rocurer) scindic

Archives départementales de la Côte-d'Or
www.archives.cotedor.fr